

REPONSE DU GOUVERNEMENT A LA QUESTION ECRITE DE MONSIEUR ALAIN SCHWEINGRUBER, DEPUTE (GROUPE PLR), INTITULEE "PRESERVATION DE L'ENVIRONNEMENT ET DIMINUTION DES GAZ A EFFET DE SERRE. DES SOLUTIONS CONCRETES : POURQUOI PAS L'AGROFORESTERIE " (N°3231)

L'agroforesterie est un système de production agricole ancestral que l'on redécouvre en Europe et que certains agriculteurs expérimentent avec succès depuis plusieurs années. Le système est effectivement intéressant du point de vue de la biodiversité ; il offre aussi une réponse pour diminuer les effets des fortes chaleurs et permet de stocker du carbone. La redécouverte de ce système ou son adaptation à l'agriculture d'aujourd'hui est néanmoins nécessaire et plusieurs agronomes et centres de recherches mènent des investigations dans ce domaine.

Le Gouvernement répond comme il suit aux questions ci-dessous:

Le système d'agroforesterie est-il connu au sein des services compétents de l'administration jurassienne ?

Oui, le système d'agroforesterie est connu de l'administration jurassienne. Des exemples concrets de ce système de production agricole existent dans le Jura ou s'en approchent singulièrement. Les pâturages boisés, avec plus de 5'700 hectares dans notre canton, répondent en de nombreux points aux exigences de ce système, de même que plusieurs nouveaux vergers jurassiens installés ces 10 dernières années. Quelques agriculteurs jurassiens ont donc déjà adopté ce système ou s'en inspirent fortement. L'utilité et le potentiel d'avenir de l'agroforesterie (climat, rendements, biodiversité, protection des sols, etc.) sont admis comme solutions pour lutter contre le réchauffement climatique par les services de l'Etat.

Dans l'affirmative, le canton entend-il promouvoir activement ce système ?

Le canton du Jura est partenaire dans la mise en route d'un projet inter-cantonal romand (excepté Fribourg) d'utilisation durable des ressources naturelles, selon l'article 77a de la loi fédérale sur l'agriculture. L'Office fédéral de l'agriculture a donné dernièrement son feu vert à ce projet qui prévoit de mettre en place des systèmes de production durables, géo-spécifiques, résilients et économiquement intéressants, qui répondent à des enjeux environnementaux spécifiques et identifiés. Le projet, qui durera de 2020 à 2026 vise, à terme, une augmentation des surfaces agroforestières de l'ordre de 280 hectares en Suisse romande et on espère intéresser au moins 140 exploitations agricoles.

Dans le Jura, la Fondation Rurale Interjurassienne s'occupera du suivi et de la mise en place des mesures, ceci en collaboration avec le Service de l'économie rurale. On notera par ailleurs que la politique agricole fédérale propose des incitations financières intéressantes pour les arbres fruitiers haute-tige propres à faciliter le développement de ce système de production.

D'autre part, la valorisation des arbres sur l'aire agricole devrait favoriser le maintien de ceux qui sont déjà présents sur notre territoire et qui, dans certaines situations, sont un peu malmenés.

Delémont, le 12 novembre 2019

AU NOM DU GOUVERNEMENT DE LA
RÉPUBLIQUE ET CANTON DU JURA

Certifié conforme
la chancelière d'Etat



Gladys Winkler Docourt